

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N°69 – 2016

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Demande de crédit de CHF 250'000.- pour un poste de coordinateur tourisme de nature dans le cadre d'un programme de développement quinquennal

Responsable : Denis Dumartheray

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Ce préavis est le résultat de collaborations de plusieurs années entre les communes du périmètre jurassien, le Conseil régional, la société Télé-Dôle SA, ainsi que le Parc naturel régional du Jura vaudois (PNRJV). Selon les décisions du Conseil intercommunal, il permettra de passer à une étape de concrétisation de projets structurés en réseaux qui impliquent différents milieux professionnels des domaines de la sensibilisation à l'environnement, des sports de nature et du tourisme. Si le point de départ proposé est le col de la Givrine, qui représente l'un des trois cols du Jura vaudois, les enjeux seront de construire les liaisons entre le Jura et le Lac, entre l'Est et l'Ouest du Jura vaudois, sans oublier le périmètre frontalier. Télé-Dôle SA, en tant que société d'équipements touristiques, tient une place prééminente dans la gouvernance du projet. Pour atteindre les objectifs proposés dans ce préavis, des ressources humaines complémentaires sont aujourd'hui une nécessité. Les moyens nécessaires à cette mise en œuvre sont développés dans le présent préavis.

1. Contexte et enjeux

Dans le périmètre de Saint-Cergue, diverses tentatives ont été engagées depuis les années 1990 pour établir une politique de développement. A l'issue de la réalisation des PPA de la Dôle et de la Givrine ainsi que du plan directeur touristique, le Conseil régional a pu ouvrir un poste de chargé de projet en 2007 avec des financements LADE et des moyens budgétaires pour accompagner les acteurs de terrain. Force est de constater, que les lignes d'actions du plan directeur touristique n'ont été que très partiellement mise en œuvre et que la question de gouvernance touristique demeure entière. Si la société Télé-Dôle SA occupe une place dominante en période hivernale dans ce périmètre, son champ d'action est actuellement restreint aux seules remontées mécaniques. Les différents acteurs ne sont pas liés par un objectif commun, encore moins par des actions concertées à destination de la clientèle potentielle du périmètre.

Un mandat a été mené en 2014 (groupement G2A). Il avait pour objectif de clarifier d'une part le positionnement touristique de St-Cergue élargi à St-George, en s'appuyant sur les activités à potentiel touristique et représentatives du Jura vaudois. D'autre part la problématique de gouvernance touristique a été appréhendée en tenant compte de Télé-Dôle.

L'analyse a mis en évidence le manque de professionnalisme des acteurs du tourisme et des actions menées de façon peu concertées, fragilisant ainsi le potentiel développement de produits touristiques. Pour pallier à cela les résultats du mandat préconisent de :

1. ne pas créer une nouvelle structure de gouvernance, mais plutôt professionnaliser les structures existantes de développement (CR, PNRJV) et de promotion touristique (NRT);
2. mettre en place un coordinateur touristique;
3. modéliser le positionnement en mosaïque du périmètre sur quatre pôles (la Dôle, la Givrine, St-Cergue, St-George).

Les priorités ont été convenues comme suit :

Priorité 1 Un coordinateur touristique

Priorité 2 La Maison de la nature

Priorité 3 Le développement d'une offre structurée (packagée / « pass-loisirs »)

Priorité 4 La consolidation du socle d'affaires de Télé-Dôle

Mise en place d'un CoPil et d'un groupe de travail

Suite à ce rapport le Conseil régional du district de Nyon a formé un comité de pilotage ainsi qu'un groupe de travail. Ils comprennent les acteurs clés du tourisme jurassien dont le PNRJV, NRT, ainsi que des élus de St-Cergue, Givrins, Le Vaud, St-George. Dès le printemps 2015, plusieurs séances ont eu lieu dans le but de réunir les éléments décisionnels à la réalisation de ces étapes. Le Conseil régional a effectué l'inventaire détaillé des différentes activités à réaliser (étude de marché, plan d'affaires, concours d'architecture, développement de produits, etc) avec en point de référence la Maison de la Nature au site de la Givrine, comme porte d'entrée touristique jurassienne dans le district. Cette démarche a mis en évidence les étapes, les compétences métiers requises par type d'action.

Rôle des institutions et des acteurs professionnels

Il en résulte que la direction du PNRJV reconnaît le site de la Givrine comme un accès stratégique au Parc. Parallèlement en 2015, la révision de la convention qui lie le Parc aux régions a été effectuée. De quatre conventions bilatérales avec le Parc, il y aura dorénavant une seule convention regroupant cinq partenaires (PNRJV, ADNV, ARCAM, ADAEV, Conseil régional). Un tableau de planification de projets sera mutualisé et actualisé annuellement. La Maison de la Nature au Col du La Givrine y est à présent intégrée. Elle répond de l'objectif opérationnel du PNRJV « III.2 Développer et promouvoir des infrastructures de sensibilisation aux thématiques du PNRJV ».

Du côté de NRT, la direction souhaite mettre ses compétences à disposition de la démarche, tout en soulignant que sa fonction est circonscrite à la promotion et à l'information aux guichets. Chacune de ces institutions est aujourd'hui disposée à apporter son expertise pour les projets et dans les étapes qui les concernent.

Télé-Dôle a proposé une nouvelle orientation à son action avec sa volonté de confier l'exploitation à la Sogestar en juillet 2016 et de se recentrer sur un rôle de société d'équipements touristiques (propriété des équipements)¹. A l'interne de la société un processus de transfert des actions en mains publiques de 48 collectivités ou assimilées est en cours. Il vise à ce que le Conseil régional soit l'actionnaire unique². Cette société d'équipement pourra jouer un rôle dans la réalisation de futures infrastructures et équipements (maison de la nature,...). On relèvera que la Sogestar ne

¹ A ce stade les négociations avec la Sogestar ne sont pas abouties, un éventuel plan B devra être mis sur pied si le transfert d'exploitation est reporté d'une année.

² A la date du 31 mars 2016 45 collectivités ainsi que NStCM et TPN ont confirmé le principe du transfert des actions (11'616 actions), seules 3 communes porteuses ne sont pas favorables à ce transfert. A noter encore que les organes délibérants de Nyon et Gingins doivent confirmer ces prochaines semaines les intentions des municipalités (2'519 actions).

souhaite pas reprendre les installations de Saint-Cergue dans le contrat d'exploitation. D'autres solutions devront être recherchées (travail en régie,...).

Le rôle de coordination et d'accompagnement du Conseil régional du district de Nyon est reconnu, par l'ensemble des communes et institutions comme incontournable à la mise en œuvre d'un développement raisonnable qui coordonne les acteurs clés de la sensibilisation à l'environnement, du sport de plein-air et des acteurs du tourisme.

L'année 2015 a donc permis de concerter et de rassembler les acteurs clés ainsi que les données utiles. L'année 2016 permet leur intégration au sein d'une stratégie globale reconnue des partenaires notamment cantonaux (éligibilité LADE). En l'occurrence la stratégie de développement socioéconomique régional pour la période 2011-2015 a mis en évidence l'axe de la sensibilisation à l'environnement et de sports de nature. La stratégie 2016-2021 a tout intérêt à renforcer la complémentarité de ces domaines pour plus de cohérence dans l'accompagnement des projets.

2. Objet : vers un tourisme de nature

L'adaptation de la stratégie de développement socioéconomique (2011-2015) en une stratégie de développement régional (2016-2021) a été esquissée par le CoDir. Elle propose huit positionnements stratégiques. Parmi ceux-ci, un des positionnements cible la valorisation touristique du périmètre jurassien :

- **Le développement d'un tourisme doux orienté sur la sensibilisation à l'environnement et les sports de nature.**

Trois autres positionnements viennent renforcer cet axe. Dans le but de créer des produits touristiques variés et complémentaires, le positionnement « nature » est complété par les domaines suivants:

- **La transformation et la promotion des produits agricoles et du terroir.** Cet axe coïncide avec les cahiers des charges du Parc naturel régional vaudois.
- **Le développement régional durable intégré dans le périmètre de la Côte et du Grand Genève ou transfrontalier,** qui tient compte des projets, liens et partenariats supra-régionaux.

Objectifs touristiques

Les analyses menées depuis un certain nombre d'années confirment l'intérêt des positionnements qui tiennent compte d'objectifs touristiques, tels que :

- Dynamiser une offre touristique qui valorise au mieux les forces et atouts existants,
- Renforcer la mise en relation des porteurs de projets et des activités liées directement ou indirectement au tourisme.
- Fidéliser une clientèle existante dans la région, gagner une nouvelle clientèle ensuite.
- Augmenter la part de la visite en séjour au regard de la part de l'excursion (visite d'un jour sans nuitée).

Au-delà d'une offre hôtelière³ difficilement maîtrisable par la collectivité publique, un certain nombre d'enjeux doivent être approfondis pour en ressortir des gains potentiels pour l'économie

³ Outre la faible diversité de l'offre, le rapport qualité-prix semble un point négatif qui ressort du mandat d'enquête de 2012.

touristique régionale. A ces objectifs touristiques s'ajoutent évidemment les objectifs généraux de la stratégie de développement régional.

Enjeux

1. **Accompagner la transition vers un tourisme de nature. Dans ce contexte, mettre en place une gouvernance efficace** qui valorise les compétences existantes, associe les milieux professionnels et les ressources à disposition.
2. **Renforcer la relation Jura-Lac et le développement de produits** qui tiennent compte des qualités paysagères, environnementales et des pratiques dites urbaines comme facteur d'attractivité.
3. **Développer les collaborations entre les acteurs spécialisés dans la sensibilisation à l'environnement et des sports de nature** dans le but de créer des produits touristiques dans un esprit de tourisme de nature. Ces acteurs pourraient être mieux intégrés dans la mise en réseau touristique pour générer un plus grand nombre de séjours.
4. **Intégrer dans la mesure du possible la promotion des circuits courts et des produits du terroir**
5. **Approche clientèle** : explorer les potentiels de la clientèle des milieux culturels, sportifs et des écoles notamment privées. Revoir les potentiels du tourisme d'affaires.

Ces principaux positionnements, objectifs et enjeux seront pris en considération dans l'axe dédié au tourisme de nature de la prochaine stratégie de développement régional.

3. Organisation

L'organisation d'une gouvernance liée à un tourisme de nature doit être formalisée pour d'une part faciliter l'obtention de financements et d'autre part intégrer les ressources humaines nécessaires dans les meilleures conditions. La déclinaison des tâches identifiées dans le cadre du groupe de travail est résumée ci-après :

A. La gestion de projets

- La gouvernance : contribution à l'évaluation des différents modèles de gestion de Télé-Dôle SA, en tant que société d'équipements touristiques (remontées mécaniques, équipements de la Givrine, etc...) ;
- L'accompagnement et la coordination globale de projets ;
- La sélection des marques : négociation avec les entités stratégiques comme Montagnes du Jura, Jura 3 Lacs, Label des Parcs naturels, La Côte, etc... ;
- Le concept global des projets structurants : plan d'affaires, partenaires, articulation avec le cahier des charges architectural (cas de la Maison de la nature, centre nordique, équipement de restauration et de l'hébergement,...) ;
- Le développement du réseau touristique de nature par une participation à des projets connexes: liaison Jura-Lac, les quatre portes d'entrée du PNRJV, les centres villageois comme St-Cergue et St-George, La Garenne à Le Vaud, Le Bois de Chênes à Genolier et environs, les communes françaises comme les Rousses, etc).

B. Les activités phares : optimisation, développement et mise en réseaux

- Sélection des activités nordiques et sportives de nature ;
- Finalisation des prestations des remontées mécaniques ;

- Sélection des activités estivales, sportives de nature ;
- Sélection des activités de sensibilisation à l'environnement ;
- Sélection des autres activités existantes ou nouvelles activités potentielles à prendre en compte, notamment en lien aux produits du terroir.

C. Aménagement des équipements et des infrastructures

- Suivi et cadrage des différents mandats relatifs à la Givrine, veille à la conformité du PPA ;
- Suivi des mandats pour la réalisation de l'aménagement des pistes de la Dôle avec la zone d'accueil des Dappes ;
- Suivi de mandat pour la réalisation des parkings et des modalités d'accès ;
- Suivi de la mise en œuvre du balisage d'itinéraires.

4. Coûts et financement

Ces différentes activités nécessitent des compétences métiers différentes. Il est proposé d'une part d'internaliser un poste pour la gestion globale du projet, des mandats seront nécessaires pour le développement d'activités, les plans d'affaires des projets structurants (Maison de la nature, centre nordique, remontées mécaniques), ainsi que l'aménagement des équipements et des infrastructures.

Poste de coordinateur tourisme de nature

Sur la base des étapes et des tâches identifiées, la gestion de projet fait appel à un profil en management d'entreprise et de marketing (étude de marché), doté d'une importante capacité à superviser des plans d'affaires.

Tenant compte que la priorité est envisagée à partir des quatre points centraux que sont les sites de la Givrine (concrétiser les potentiels du PPA en vigueur), la Dôle, les centres de St-Cergue et de St-George, le taux d'activités est évalué entre 60% et 80%, la durée à cinq années.

L'enveloppe budgétaire annuelle est estimée comme suit en CHF :

- Poste de coordinateur de nature à 60-80%	100'000
- Réserve pour les études de marché et mandats	30'000
- Réserve pour la promotion et la communication	15'000
- Divers et imprévus	5'000

Coût estimatif annuel 150'000

Coût estimatif quinquennal 750'000

La mise en œuvre du programme va se dérouler sur une période d'environ cinq années, il est prévu une demande de soutien LADE-SPECo sous forme de mesure organisationnelle à hauteur de 30% des coûts sur cinq années.

Le PNRJV s'engage à mettre à disposition des collaborateurs dans un premier temps. Dans la suite des étapes, l'organisation pourra contribuer à la recherche de financements pour la mise en œuvre de certaines mesures opérationnelles liées au programme du tourisme de nature. Il est aussi convenu avec NRT une collaboration étroite pour les aspects qui concerneront la promotion.

Plan de financement quinquennal en CHF :

Part publique :		
- Part des communes partenaires		150'000
St-Cergue (20'000.-/an)	100'000	
St-George (4'000.-/an)	20'000	
Le Vaud (2'000.-/an)	10'000	
(NStCM): Arzier, Genolier, Givrins, Trélex, Nyon (4'000.-/an)	20'000	
- Part du Conseil régional		250'000
- Part du SPECo		250'000
Part privée :		
- Part de Télé-Dôle (20'000.-/an)		100'000
Contribution quinquennale		750'000

La contribution quinquennale du Conseil régional est ainsi évaluée à CHF 250'000.

5. Calendrier

Dans ce contexte, l'offre d'emploi pourra être publiée dès la fin juin 2016. Sous réserve de la validation des contributions attendues des différents partenaires, la ou le coordinateur du tourisme de nature pourra entrer en fonction dès septembre 2016.

Une convention sera élaborée entre les partenaires avec une signature prévue en septembre 2016.

	2016									
	avril	mai	juin	juille	août	sept	oct	nov	déc	
décision du CI										
concours poste de coordinateur										
signature d'une convention partenariale										
évaluation des offres d'emploi et entretiens										
entrée en fonction probable du coordinateur										

6. Conclusion

Le tourisme de nature est un axe du développement régional qui permet de fédérer un grand nombre d'acteurs localisés tant dans le périmètre jurassien que le périmètre lémanique. Cette démarche permettra de consolider les réseaux professionnels et les partenariats en vue du développement d'une offre cohérente.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction N°69-2016 relatif à une demande de crédit de CHF 250'000.-

ouï le rapport de la commission ad'hoc,

ouï le rapport de la commission gestion&finances,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'accorder le crédit de CHF 250'000.- en faveur d'un poste de coordinateur tourisme de nature dans le cadre d'un programme de développement quinquennal.

d'imputer le montant total de CHF 250'000.- sur le compte d'investissement. Ce montant sera amorti en cinq années.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 7 avril 2016, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegny

Patrick Freudiger